

Décision : 2022- 357

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20221027-DEC2022-357-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/11/2022

Nomenclature : 8-9

**DECISION RELATIVE A LA LOCATION DE SUJETS DECORATIFS
DANS LE CADRE DES FESTIVITES DE NOEL 2022.**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,
décidant l'application des dispositions prévues à l'article L.2122-
22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n° 2022-2813 du 26 septembre 2022, portant
délégations à des Adjointes de Quartier au Maire,

Considérant le souhait de la Municipalité de décorer le marché de
noël dans le cadre des festivités de fin d'année,

Considérant le sourcing réalisé auprès des sociétés suivantes :
SARL Libérateurs d'idées, La Sceno, Gliss Event,

Vu la proposition de la société SARL Libérateurs d'idées,
répondant au besoin dûment recensé,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Il est acté la location de sujets décoratifs pour décorer le marché de Noël avec la société SARL Libérateurs d'idées. Ainsi, il sera conclu et signé un contrat de location pour des sujets décoratifs, entre la Ville de Lens et SARL Libérateurs d'idées, domiciliée 38 avenue des Peupliers, 59350 SAINT ANDRÉ LEZ LILLE.

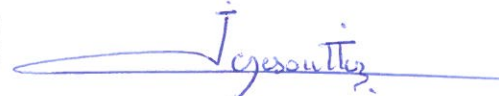
ARTICLE 2 – Le montant du contrat de location est fixé à 3 460 € HT (4 152 € TTC), pour la période du 2 au 24 décembre 2022. Le règlement sera fait après la clôture de la manifestation par mandat administratif.

ARTICLE 3 – Les crédits sont prévus au budget 2022.

ARTICLE 4 – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie en charge de la Vie de la Cité, l'Accès aux Services Publics et Ressources Internes et Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le **27 OCT. 2022**

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué



Jean-Christophe DESOUTTER